

# Aide aux travaux pour les particuliers

"Le Programme d'Intérêt Général (P.I.G) de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, financée par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, le Département et l'Etat, **s'est achevé le 29 Février 2016.**

Programme d'Intérêt Général - P.I.G.

**Un coup de main pour vos travaux ?**  
CONSEILS ET SUBVENTIONS  
La Communauté de Communes du Pays de Bourgueil peut vous aider !



- Vos factures de chauffage sont trop élevées ?
- Vous rencontrez des difficultés à vous déplacer dans votre logement ?

**Bénéficiez d'aides pour vos travaux d'isolation et/ou d'adaptation de votre logement !**

RENSEIGNEZ-VOUS AU  
**02 47 36 25 65**  
 permanences hebdomadaires, les mardis de 10h00 à 11h30  
 à la Communauté de Communes 11bis av. Jean Caqueret 37140 BOURGUEIL.



Ce programme a permis à des propriétaires d'être accompagnés dans la réalisation de leur projet grâce à **une assistance gratuite** de SOLIHA Indre et Loire (ex PACT d'Indre-et-Loire), à la fois administrative et technique sur des projets d'adaptation du logement et/ou des travaux d'économies d'énergie.

Ce programme a permis également à ces propriétaires **de bénéficier de subventions** de l'Etat, du Conseil Départemental, mais aussi de caisse de retraite pour financer leurs projets.

**66 Diagnostics techniques** ont été réalisés par un thermicien ou une technicienne autonomie (42 sur le volet énergétique, 22 sur le volet autonomie). **37 projets ont été subventionnés.**

Au total, ce programme a généré **462 590€ de travaux** essentiellement réalisés par des entreprises du territoire. **288 275€ de subventions** ont été mobilisés pour financer ces projets.

Le Programme d'Intérêt Général « Chaud dedans » porté par le Conseil Départemental prend le relais sur le territoire pour les projets d'amélioration thermique. Ces nouveaux projets pourront également bénéficier, sous conditions, du même suivi et du même accompagnement gratuit que celui proposé dans le cadre du P.I.G.

Les propriétaires qui envisagent d'adapter leur logement à la perte d'autonomie pourront également, sous conditions, être accompagnés et aidés à financer leur projet. Le propriétaire devra, dans ce cadre formaliser sa demande en signant une **Convention d'assistance avec SOLIHA Indre et Loire**. L'Anah et les caisses de retraite, en plus des aides aux travaux participent financièrement aux frais d'assistance ce qui rend le reste à charge pour les propriétaires très supportable.

**SOLIHA Indre et Loire** reste à la disposition de tous les propriétaires intéressés.

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Si vous souhaitez avoir des informations, contactez :  
SOLIHA Indre et Loire, 303 rue Giraudeau, 37000 TOURS  
**02.47.36.25.50**  
[contact.indre-et-loire@solihha.fr](mailto:contact.indre-et-loire@solihha.fr)